



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

réforme

Question écrite n° 65430

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souligne auprès de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille le rapport parlementaire présenté le 5 avril à la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale concernant la mise en oeuvre de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites. Il a été souligné que plusieurs décrets ont été publiés postérieurement à la date d'effet des dispositions de la loi, ce qui a obligé à un réexamen des situations individuelles, notamment pour les règles de cumul emploi-retraite. Il lui demande la suite qu'il a réservée à ce constat.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65430

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4971